

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED

Succursale en France « ANZ PARIS BRANCH »

Société de droit étranger au capital de 47 903 000 000 dollars australiens

Siège social : **833, Collins street Docklands Victoria - 3008 Level 9 Melbourne (Australie)**

Adresse succursale : 54 avenue Hoche - 75008 PARIS

804 065 654 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la succursale de Paris de la société Australia and New Zealand Banking Group Limited afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après "les Etats Financiers"). Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des capitaux propres de 61 166 milliers d'euros y compris un bénéfice de 7 925 milliers d'euros.

En tant que responsable de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les Etats Financiers, arrêtés par la Direction le 27 mai 2026, ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons appliqué le règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Les éventuelles incidences de ce changement comptable sont détaillées dans l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures sur notre système de contrôle interne.

3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies, seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.

4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.

5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, notamment au titre de la situation macroéconomique et du contexte évolutif et incertain, de la crise du Moyen-Orient, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêt des Etats Financiers et/ou du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

Les événements importants survenus, le cas échéant, depuis la date d'arrêt des Etats Financiers et/ou du rapport de gestion feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes.

6. Nous avons mis à votre disposition :

- tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des Assemblées Générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que

- les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.

7. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.

8. Nous vous avons informés de l'utilisation de tous outils ou applications utilisant l'intelligence artificielle, y compris l'IA générative, qui pourraient raisonnablement avoir une incidence directe ou indirecte significative sur les Etats Financiers.

9. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun élément susceptible de remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation.

10. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous vous avons signalé :

11. Les fraudes suspectées ou avérées dont nous avons eu connaissance, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers ;

a. les allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

12. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous avons notamment pris les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence selon les modalités prévues au II de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.

Nous précisons qu'à la demande de l'ACPR, le risque spécifique sur les encours douteux doit tendre vers un taux de couverture de 85 % minimum.

13. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.

14. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de l'entité, à la date d'arrêté des Etats Financiers par le conseil d'administration, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.

15. S'agissant des conditions macro-économiques (pressions inflationnistes, évolutions des taux d'intérêt ainsi que des coûts de matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change), nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance que :

- a) nous les avons pris en considération dans les estimations comptables clés présentées dans les Etats Financiers,
- b) le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et ;
- c) les hypothèses utilisées pour la préparation des Etats Financiers sont cohérentes avec les informations présentées dans les autres communications (communiqués de presse, rapport de gestion, etc.).

16. Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance sont inclus dans les Etats Financiers. Nous confirmons avoir pris en compte les risques climatiques, au mieux de notre connaissance, ainsi que les éventuels engagements pris par l'entité dans l'évaluation des provisions.

17. La société est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les Etats Financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la société sont explicitement indiqués dans les Etats Financiers.

18. Tous les amortissements et toutes les dépréciations nécessaires ont été constitués pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle :

- Les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés ;
- les valeurs résiduelles ont été revues.

19. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours, ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les Etats Financiers reflètent les jugements exercés ainsi que la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.

20. S'agissant des engagements de retraite et avantages similaires, les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de ces obligations reflètent notre meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués et elles sont cohérentes entre elles, que ces engagements soient comptabilisés ou indiqués en annexe.

21. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.

22. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les Etats Financiers.

Depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué, au mieux de notre connaissance, (1) tout accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu lieu ou a probablement eu lieu, ainsi que les rapports qui nous ont été transmis par des tiers (y compris des organismes de régulation et de contrôle ou des consultants en sécurité), dans la mesure où de tels accès non autorisés à nos systèmes d'information sont susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, une incidence significative sur les Etats Financiers, et (2) toute attaque de rançongiciel (ransomware) pour laquelle nous avons payé, ou envisageons de payer, une rançon, quel qu'en soit le montant.

Nous vous avons communiqué et donné accès à toute information et toute investigation menée relative à l'accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu une incidence significative sur les Etats Financiers, y compris sur les notes annexes.

23. Le rapport de gestion contient toutes les informations requises par le code de commerce, notamment les conventions mentionnées au 2° de l'article L. 225-37-4.

24. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément au Code de commerce.

25. Il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport aux informations qui vous ont été précédemment communiquées afin d'identifier le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des articles R. 561-1 et suivants du code monétaire et financier et son statut éventuel de personne exposée au sens de l'article R. 561-18 du code monétaire et financier.

Fait à Paris, le 29 mai 2026,

Philippe PAPAPETROPOULUS
CEO de la société ANZ Paris Branch

Comptes individuels au 31 décembre 2025

Bilan et hors bilan

En milliers d'euros		
ACTIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	704 603	688 796
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	27 498	33 714
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 023 342	716 217
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION SIMPLE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
AUTRES ACTIFS	781	463
COMPTE DE REGULARISATION	0	38
TOTAL DE L'ACTIF	1 756 225	1 439 229
HORS BILAN	2 412 325	1 598 992
Engagements donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 415 632	965 126
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	996 693	633 866
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
En milliers d'euros		
PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 679 879	1 374 497
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	1 330	1 045
COMPTE DE REGULARISATION	2 746	3 747
PROVISIONS	11 103	6 699
DETTES SUBORDONNEES		
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	61 166	53 241
Capital souscrit	18 000	18 000
Primes d'émission		
Réserves		
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	35 241	24 523
Résultat de l'exercice (+/-)	7 925	10 719
TOTAL DU PASSIF	1 756 225	1 439 229
HORS BILAN		
Engagements reçus		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	Note 4.1.1	62 395	72 257
Intérêts et charges assimilées	Note 4.1.2	-47 934	-60 197
Produits sur opérations de crédit-bail et de location simple			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple			
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	Note 4.2.1	5 220	4 401
Commissions (charges)	Note 4.2.2	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 4.1.3	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 4.1.4	-51	-19
PRODUIT NET BANCAIRE		19 629	16 442
Charges générales d'exploitation	Note 4.3	-2 637	-2 256
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	Note 4.4	0	-4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 993	14 181
Coût du risque	Note 4.6	-4 405	562
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 588	14 743
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		12 588	14 743
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	Note 4.5	-4 663	-4 024
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		7 925	10 719

Notes annexes aux comptes individuels annuels

Note 1. Cadre général

La Banque ANZ

Australia & New Zealand Banking Group Limited (ANZ) est une banque australienne fondée en 1835.

La succursale française d'ANZ (« ANZ Paris Branch ») a obtenu l'agrément bancaire de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en tant qu'établissement de crédit en mars 2015, et débuté son activité en juin 2015.

Les activités d'ANZ en France consistent principalement dans le développement et l'accompagnement des entreprises multinationales françaises en Australie, Nouvelle Zélande et en Asie.

Evènements significatifs

L'activité d'ANZ en France connaît une croissance continue depuis la mise en place de sa succursale en 2015, avec la constitution d'une clientèle qui se compose essentiellement de multinationales françaises et d'ETI détenues par de Grands Groupes étrangers, clients de la banque à l'international essentiellement ayant un profil de risque « Investment Grade ».

L'activité se développe et propose dans son panel d'offres : facilités de crédit, engagements de garanties et financements de créances.

Après une année 2024 relativement stable et de consolidation en termes de Produit Net Bancaire, 2025 a de nouveau été une année de croissance. La succursale a généré un PNB de 19.6 m€ vs 16.4 m€ pour 2024. Cette croissance de revenus reflète la réalité commerciale avec un certain nombre de nouvelles opérations ou opérations de refinancement. Les revenus ont été générés essentiellement par les commissions de mise en place de nouveaux prêts et par les intérêts générés par les lignes de crédit existantes.

Afin de maintenir l'évolution de sa croissance, ANZ poursuit son développement commercial via l'acquisition sélective de nouveaux clients, mais aussi par la fidélisation des clients existants.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'a été identifié.

Cependant, le contexte géopolitique (les tensions au Moyen-Orient, la politique via les droits de douane par l'administration américaine, la continuation de la guerre en Ukraine, la réémergence du risque inflationniste voir de stagflation etc) a eu, et continue d'avoir un impact sur l'économie mondiale et sur l'activité de nombreux groupes internationaux. La banque monitore régulièrement (via des stress tests par exemple) l'impact que ces événements pourraient avoir sur la profitabilité de certains de nos clients et adapte sa stratégie en conséquence.

Note 2. Principes et méthodes comptables**Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées**

Les comptes individuels annuels de la succursale ont été établis dans le respect des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) et notamment du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, modifié par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « autres produits d'exploitation bancaire ».

Son application est sans incidence sur les états financiers de la succursale ANZ PARIS BRANCH au 31 décembre 2025. Les autres modifications introduites par ce règlement n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC n° 2014-07.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions dudit règlement n° 2014-07 et n° 2020-10.

La succursale ANZ PARIS BRANCH a été immatriculée en août 2014 et agréée en mars 2015.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est le onzième exercice en tant qu'établissement de crédit. Sa durée est de 12 mois.

Changements de méthodes comptables

A partir du 1^{er} janvier 2025 le règlement ANC n° 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement dit de modernisation des états financiers ANC n° 2022-06.

L'impact sur les comptes est non significatif.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Opérations en devises

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

La plupart des opérations enregistrées au cours de cet exercice ont été réalisées en euro. A cela s'ajoutent plusieurs opérations contractées en USD, GBP, AUD et CAD.

2.1.2 Opérations avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires.

Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nets des éventuelles dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

2.1.3 Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque de crédit avéré au sens de l'article 2211-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Un risque de crédit est avéré lorsque le recouvrement de ces créances est devenu incertain, ou que celles-ci présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois concernant les crédits immobiliers). Le classement s'effectue en application du principe de contagion.

Les créances douteuses font l'objet individuellement de dépréciations, par dotation au compte de résultat, destinées à traduire l'amoindrissement de la valeur des créances concernées.

La dépréciation de la créance est appréciée compte tenu des circonstances et du principe de prudence, pour le montant constatant la meilleure appréciation du risque de non-recouvrement.

Lorsque les créances douteuses figurent dans cette catégorie comptable depuis plus d'un an, ou qu'une échéance du terme a été prononcée, il est procédé à un transfert de celles-ci en encours douteux compromis. Les intérêts ne sont dès lors plus comptabilisés.

Les encours douteux compromis sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte lorsque le caractère irrécouvrable de ceux-ci est confirmé.

2.1.4 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2025, ANZ PARIS BRANCH ne détient aucun titre des natures suivantes : obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable, participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées.

Ces postes sont donc à néant au 31 décembre 2025.

2.1.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2014-07 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2014-07 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Aucune immobilisation incorporelle n'est détenue par ANZ PARIS BRANCH au 31 décembre 2025.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Durées d'amortissement retenues dans les comptes de la succursale :

Actifs immobilisés	Durée d'amortissement
Meubles	10 ans
Matériel informatique	8 ans
Matériel de bureau	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

2.1.6 Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et autres passifs sont principalement composés par les comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

2.1.7 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont principalement composés par les comptes de « produits constatés d'avance ».

2.1.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Des provisions ont été comptabilisées au 31 décembre 2025.

2.1.9 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

2.1.10 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond principalement à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire, le montant relatif à la charge d'impôt comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 4 663 K€.

Note 3. Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Caisses, Banques centrales et CCP

En milliers d'euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Banques centrales	704 603	688 796
TOTAL	704 603	688 796

Ce montant correspond à la trésorerie détenue auprès de la Banque de France. Ce montant intègre le compte de réserves obligatoire et un compte de dépôt pour des besoins d'exigences de liquidité.

3.2 Opérations interbancaires

3.2.1 Opérations interbancaires

En milliers d'euros		
ACTIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Comptes ordinaires	27 460	33 657
Créances à vue	27 460	33 657
Comptes et prêts à terme	0	0
Créances rattachées à terme	39	57
Créances à terme	39	57
Valeurs non imputées	0	0
TOTAL	27 498	33 714

Les créances à vue se composent de comptes nostro détenus auprès de diverses banques et ont diminué de 6.2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2024.

En milliers d'euros		
PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Comptes ordinaires	-	0
Dépôts à vue	-	0
Comptes et emprunts à terme	1 675 580	1 371 560
Dettes rattachées à terme	4 299	2 937
Dettes à terme	1 679 879	1 374 497
TOTAL	1 679 879	1 374 497

Au 31 décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de 305 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est en lien avec la hausse des opérations avec la clientèle et donc du financement de cette dernière par ANZ Londres :

- Hausse du financement de 304 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024
- Hausse des dettes rattachés à ce financement de 1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024

3.2.2 Opérations avec les entreprises liées

En milliers d'euros	Etablissements de crédit	Autres entreprises	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Créances	-	-	-	-
dont subordonnées	-	-	-	-
Dettes	1 679 879	-	1 679 879	1 374 497
dont subordonnées	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-	-

La dette vis-à-vis d'ANZ Londres correspond au financement :

- du dépôt auprès de la Banque de France afin de respecter les exigences de liquidité de la succursale française ;
- des prêts à la clientèle accordés par la succursale au cours de l'exercice 2025.

3.3 Opérations avec la clientèle

En milliers d'euros		
ACTIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Crédits à la clientèle	1 023 342	716 217
Créances commerciales	8 237	63 481
Crédits de trésorerie et de consommation	1 011 034	649 998
Créances rattachées	4 071	2 738
TOTAL	1 023 342	716 217

Les opérations avec la clientèle présentent une hausse, passant de 716 millions d’euros en 2024, à 1 023 millions d’euros en 2025, soit une hausse de près de 307 millions d’euros.

En effet, ANZ Paris Branch a en stock au 31/12/2025 plus de crédits de trésorerie que l’année précédente pour +361 M €, compensée par la baisse du stock de créances commerciales pour -55 M €.

3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.4.1 Immobilisations incorporelles

ANZ Paris ne détient aucune immobilisation incorporelle au 31 décembre 2025.

3.4.2 Immobilisations corporelles

	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2025
<i>En milliers d’euros</i>				
Valeurs brutes	569	0	0	569
<i>Immobilisations corporelles d’exploitation</i>	569	0	0	569
Matériel informatique	505			505
Matériel de bureau	19			19
Autres fournitures	45			45
Amortissements et dépréciations	-569	0	0	-569
<i>Immobilisations corporelles d’exploitation</i>	-569	0	0	-569
Matériel informatique	-505	0		-505
Matériel de bureau	-19	0		-19
Autres fournitures	-45	0		-45
TOTAL VALEURS NETTES	0	0	0	0

Aucune immobilisation corporelle n’a été acquise ou cédée durant l’exercice 2025. Le matériel de bureau, le matériel informatique ainsi que les autres fournitures sont totalement amortis.

3.5 Autres actifs et autres passifs

		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<i>En milliers d’euros</i>		Actif	Actif
Autres débiteurs divers	Note 3.5.1	781	463
TOTAL		781	463

Figurent en autres actifs, 781 K€ au poste « Autres débiteurs divers » au 31 décembre 2025 soit une hausse de +317 K€ en comparaison avec 2024 dû à l’augmentation de plusieurs débiteurs.

		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<i>En milliers d’euros</i>		Passif	Passif
Autres créditeurs divers	Note 3.5.2	1 330	1 045
TOTAL		1 330	1 045

Le poste « Autres créditeurs divers » passe de 1 045 K€ au 31/12/2024 à 1 330 K€ au 31/12/2025 et correspond à la baisse de -285K€.

3.6 Comptes de régularisation

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<i>En milliers d'euros</i>	Actif	Actif
Engagements sur devises	0	16
Gains et pertes différés sur contrats de couverture d'instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	0	22
Produits à recevoir/Charges à payer	0	0
Valeurs à l'encaissement	0	0
Autres	0	0
TOTAL	0	38

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<i>En milliers d'euros</i>	Passif	Passif
Engagements sur devises	0	0
Produits constatés d'avance	2 746	3 747
TOTAL	2 746	3 747

L'écart de change actif est en baisse de -16 K€ et présente un solde nul pour le 31 décembre 2025.

On note également la baisse des produits constatés d'avance de 27 % entre les deux exercices.

3.7 Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capitaux propres 2024	Affectation du résultat	Augmentati on de capital	Résultat 2025	Capitaux propres 2025 hors FRBG
Capital	18 000				18 000
Report à nouveau	24 523	10 719			35 241
Résultat de l'exercice	10 719	-10 719		7 925	7 925
Total	53 241	0		7 925	61 166

Le capital social d'ANZ Paris Branch s'élève à 18 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 7 925 K€.

3.8 Provisions

Le montant des provisions s'élève au 31 décembre 2025 à 11 103 K€, soit une hausse de 4 405 K€, soit près de 66 % de plus par rapport au 31 décembre 2024.

Cette variation est due principalement à une hausse de la provision pour créances douteuses de 4 991 K€ ainsi qu'à l'augmentation de 6 112 K€ de la provision pour risques d'exécution des engagements par nature.

Cette dernière concerne les provisions collectives pour risque de crédit comptabilisées au titre des garanties / engagements de financement accordés.

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin exercice
Provision pour risque de crédit	2 513	3 481		-1 002	4 991
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 186			-1 338	6 112
Total	6 699	6 745	0	-2 340	11 103

3.9 Durée résiduelle des emplois et ressources

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Au 31/12/2025
Total des emplois	72 773	76 992	647 651	225 982	33 657	1 057 056
Effets publics et valeurs assimilées						
Créances sur les établissements de crédit	57				33 657	33 714
Opérations avec la clientèle	72 716	76 992	647 651	225 982		1 023 342
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Opérations de crédit-bail et de locations assimilées						
Total des ressources	729 253	76 992	647 651	225 982		1 679 879
Dettes envers les établissements de crédit	729 253	76 992	647 651	225 982		1 679 879
Opérations avec la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées						

Figurent en emplois 1 057 millions d'euros d'opérations avec la clientèle et se ventilent comme suit :

- 33,7 millions d'euros relatifs au financement de créances
- 1 023 millions d'euros de prêts aux entreprises

Les créances sur établissements de crédit sont composées de comptes nostro à court terme.

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent au financement accordé par ANZ Londres.

3.10 Ventilation du bilan par devises

Au cours de l'exercice 2025, la plupart des opérations réalisées sont libellées en euros. Toutefois, quelques opérations ont été contractées en USD, en GBP, en AUD et en CAD.

Note 4. Informations sur le compte de résultat

4.1.1 & 4.1.2 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>En milliers d'euros</i>		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
		Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	Note 4.1.2 Note 4.1.1	-47 934	62 395	14 461	-60 197	72 257	12 060
Charges et produits diverses d'exploitation bancaire	Note 4.1.4 Note 4.1.3	-51	0	-51	-19	0	-19
Total		-47 985	62 395	14 410	-60 217	72 257	12 040

En 2025, on observe une augmentation des opérations avec les établissements de crédit de près de +2 401 K€. En effet, le compte de résultat d'ANZ Paris Branch présente 14 461 K€ d'intérêts nets pour l'année 2025 provenant de crédits de trésorerie et des comptes à terme.

On note que les charges et produits diverses d'exploitation bancaire sont en augmentation 31 K entre le 31 décembre 2024 et 2025. Cela s'explique essentiellement par l'impact des écarts sur les opérations de change.

4.1.3 Autres produits et charge d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'euros</i>		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
		Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Exploitation bancaire	Note 4.1.3	(51)	0	(51)	(19)	0	(19)
Total		(51)	0	(51)	(19)	0	(19)

Au cours de l'exercice 2025, le solde des autres produits et charge d'exploitation bancaire est une charge de 51 K€.

4.2 Commissions

En milliers d'euros		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
		Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Commissions	Note 4.2.2 Note 4.2.1		5 220	5 220		4 401	4 401
Total			5 220	5 220		4 401	4 401

Le montant des commissions s'élève en 2025 à près de 5 220 K€, soit 818 K€ de plus que l'exercice 2024 et se compose essentiellement de commissions perçues sur les engagements de financement et les engagements de garantie et engagements de financement accordés.

4.3 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-1 115	-1 019
Autres charges sociales	-656	-391
Charges de retraite	-176	-151
Total des frais de personnel	-1 947	-1 561
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-120	-164
Autres charges générales d'exploitation	-570	-532
Total des autres charges d'exploitation	-689	-696
Total	-2 637	-2 256

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

- 74 % de frais de personnel,
- 26 % d'autres charges d'exploitation.

On constate sur l'exercice 2025, une hausse des frais de personnel de 387 K€ essentiellement due aux salaires et traitement qui augmentent de 96 K€ ainsi que la hausse des charges sociales de 265 K€ par rapport à l'exercice 2024.

Les autres charges générales d'exploitation se composent de prestations de services (juridique, réglementaire...) pour près de 262 K€, des coûts de location des bureaux d'ANZ Paris Branch pour 194 K€ et de 16 K€ de frais de transports puis de 27 K€ lié aux charges de télécommunication.

4.4 Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	-4
Total	0	-4

4.5 Impôt sur les bénéfices

Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire, le montant relatif à la charge d'impôt comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 4 663 K€.

4.6 Coût du risque

Le coût du risque se traduit par une charge de -4 405 K€ en 2025, qui se compose de :

- 2 479 K de charges pour provision de risque de crédit
- 1 926 K de charges sur provisions pour risques d'exécution des engagements par signature

Le montant de 2025 est en baisse par rapport à 2024 qui était un produit de +562 K€ qui se composait de :

- 1 744 K€ de produits sur provision de risque de crédit
- 1 183 K€ de charges sur provisions pour risques d'exécution des engagements par signature

Note 5. Informations sur le Hors Bilan

Dans le hors bilan de la succursale française d'ANZ figurent au 31/12/2025 :

- des engagements de refinancement accordés pour un montant total de 1 415 632 K€,
- des engagements de garantie donnés pour un montant de 996 693 K€

Note 6. Autres informations

6.1 Engagements de retraite en faveur des salariés

La succursale ANZ PARIS BRANCH suit la législation française en vigueur, en matière d'engagements de retraite.

Les salariés de la succursale bénéficient d'une assurance vie qui s'élève à 3 ans de salaire à partir du premier jour de travail effectif au sein de la succursale.

6.2 Consolidation

Les comptes individuels d'ANZ PARIS BRANCH font partie intégrante des comptes d'ANZ et sont donc consolidés au niveau du groupe ANZ.

Ci-dessous l'identité de la société mère consolidant les comptes :

- Australia and New Zealand Banking Group Ltd, ABN 11 005 357 522, 833 Collins Street, Docklands, Vic 3008 Level 9 Melbourne, Australia.

6.3 Effectif moyen

La banque ANZ a eu au cours de l'exercice 2025 un effectif moyen de 5 salariés.

6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 26 667 € HT pour KPMG et 13 333 € HT FIDORG.

6.5 Implantations dans les pays non coopératifs

Au 31 décembre 2025, la banque ANZ n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion sera tenu à la disposition du public 54 avenue Hoche – 75008 PARIS.